

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 25 avril 2024

Le service militaire volontaire renforce son partenariat avec l'Union nationale des missions Locales

- **Le 19 avril, le Service militaire volontaire (SMV) et l'Union nationale des missions locales (UNML) ont renouvelé la convention visant à consolider leur collaboration, en présence de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).**
- **Cette convention permet au SMV et à l'UNML de renforcer leur coopération dans l'accompagnement des jeunes en parcours de Contrat d'engagement jeune (CEJ).**

Engagées aux côtés des centres du SMV depuis 2016, les missions locales sont des partenaires majeurs en matière d'accompagnement des volontaires dans leur parcours d'insertion citoyenne et professionnelle. Elles sont les premières prescriptrices de candidats au profit du SMV.

Cette convention marque un renforcement de la coopération entre le SMV et l'UNML, en identifiant mieux le SMV comme solution structurante auprès des jeunes en CEJ. Les missions locales s'engagent à promouvoir auprès des jeunes le SMV et leurs filières de formation. Elles faciliteront également la mise en relation des jeunes avec les interlocuteurs du SMV et contribueront à la sécurisation de leur parcours, en fournissant un accompagnement personnalisé.

Des actions conjointes (animations régionales, réunions d'information, participation à des événements et cérémonies, création de supports d'information...) peuvent également être menées.

En 2023, parmi les 1300 jeunes entrés au SMV, 306 étaient issus du parcours CEJ.



Signature de la convention de partenariat entre l'UNML et le Service militaire volontaire le 19 avril 2024 à Paris.

De gauche à droite : Stéphane Valli, président de l'UNML ; Général de division Benoît BRULON, commandant du SMV ; Jérôme MARCHAND-ARVIER, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle.

Général de division Benoît BRULON, commandant le SMV : « Ce renouvellement de convention avec les missions locales marque les évolutions nécessaires pour renforcer l'offre du SMV envers notre belle jeunesse dans sa recherche de place dans la société. Placée sous l'égide de la DGEFP, elle donne tout son sens à la politique partenariale qui est la base de notre dispositif. »

Stéphane VALLI, président de l'UNML : « Le service militaire volontaire est une solution qui permet à des jeunes de gagner en confiance en eux, de se former, de se

dépasser. Nous sommes engagés depuis la phase d'expérimentation dans la coopération avec les centres SMV. Le renouvellement de ce partenariat poursuit l'objectif de permettre à davantage de jeunes de bénéficier de cette solution d'insertion à la fois professionnelle mais également citoyenne. »

À propos du SMV :

Créé en 2015, le service militaire volontaire est un dispositif de remobilisation et d'insertion citoyenne du ministère des Armées. Composé de 7 centres et antennes sur le territoire métropolitain, il offre à 1 300 bénéficiaires par an un parcours de formation de 8 à 12 mois.

La mission principale du SMV consiste à développer les capacités d'insertion dans la vie active de jeunes métropolitains, éloignés du marché de l'emploi par absence ou insuffisance de diplôme, ou en situation de décrochage scolaire. Pour ce faire, le SMV propose une formation innovante, à la fois comportementale et professionnelle (formation citoyenne et militaire, développement des compétences scolaires clés, acquisition du permis de conduire, formation professionnelle certifiante).

À propos de l'UNML

Créée en 2003, l'Union nationale des missions locales est une association de la loi 1901. Elle assure l'animation du réseau des missions locales et leur représentation auprès des acteurs publics, économiques et sociaux au plan national, ainsi que la fonction de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle qui regroupe plus de 15 000 salariés.

Présentes sur l'ensemble du territoire, les 437 missions locales exercent une mission de service public de proximité avec l'objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.



Contacts medias :

Secrétariat Général pour l'Administration

sylvie1.marchal@def.gouv.fr

06 33 88 01 51

Centre media du ministère des Armées

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

Union nationale des Missions Locales

elegourrier@unml.info

06 35 82 20 46

Délégation à l'information et à la communication de la défense

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15